



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E157804

VALABLE JUSQU'AU 27/06/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2015

Forme juridique : SARLU

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC REIMS 810620922RCSReims

Siret : 810 620 922 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4409957

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 165003580001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 165003580001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : LA MAISON DU CHAUFFAGE

1 RUE DU COMMERCE
51350 CORMONTREUIL

Téléphone : 09 83 07 86 87

Portable :

Site Internet : facebooklamaisonduchauffage

E-mail : lamaisonduchauffage@chauffage-reims.fr

Responsabilité légale :
LEGRAND FABRICE GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/04/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	04/04/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	04/04/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/04/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	14/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.